

Rappel : Justificatifs obligatoires à l'inscription : attestation coefficient familial de la CAF et avis d'impositions des deux parents,

Quotient familial mensuel	Matin	Midi	Soir,	Mercredi Matin ou ½ Journée	Journée petite vacances	Journée Avec repas
QF =500€	0,10 €	2,00 €	0,20€	1,00€	1,50€	3.50€
501€/QF/750€	0,20€	2,10€	0,40€	1,50€	2,50€	4.60€
751€/QF/1000€	0,40€	2,20€	0,80€	2,00€	3,00€	5.20€
1001€/QF/1300€	0,40€	2,50€	0,80€	2,80€	4,00€	6.50€
QF + 1300€	0,80€	3,00€	1,60€	4.00€	5,00€	8.00€

Pour les repas cantine des adultes, enseignants, intervenants : les repas cantines sont à 3,00€

Rappel Pénalités financières pour retard de règlement :

PENALITES :

Les paiements doivent se faire à réception des factures. En cas de retard et au-delà d'une relance, sans nouvelle de votre part, la facture sera automatiquement envoyée à la Trésorerie pour recouvrement.

- Retard de 15 jours : + 10% du total de la facture mensuelle
- Retard jusqu'à 30 jours : Titre de recouvrement transmis au Trésor Public du montant de la facture majorée

ATTENTION CE DOCUMENT EST A CONSERVER TOUT AU LONG DE L ANNEE